

Alma, le 26 janvier 2022

VOL. XLVIII, no 7

Mat du président

Bonjour à toutes et à tous,

Même si janvier est avancé, je me permets encore de vous souhaiter une bonne année 2022.

Certes, nous souhaitons un retour de congé différent. Encore une fois, les enseignantes et enseignants doivent subir le manque de cohésion et de considération du gouvernement. Comme toujours le personnel enseignant démontre une grande capacité d'adaptation aux différentes situations. Votre engagement auprès de vos élèves témoigne de toute l'importance que vous accordez à la réussite de ceux-ci. Vous méritez des félicitations pour tout le professionnalisme et le dévouement dont vous faites preuve. De son côté, toute l'organisation syndicale travaille pour que les enseignantes et enseignants puissent réaliser leurs tâches dans un environnement des plus sécuritaire.

Malgré ce bouleversement pandémique, nous devons continuer à travailler les différents dossiers. Même si nous avons dû réviser notre agenda pour la négociation locale, notre plan de travail est toujours respecté. Ainsi, je vous invite à surveiller vos courriels et notre [site web](#) pour différentes informations sur le sujet.

Nous travaillons aussi à l'appropriation de notre nouvelle entente nationale. Nous vous rappelons que celle-ci est en vigueur sauf pour les nouvelles dispositions liées la tâche. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour vos questions.

En terminant, n'oubliez pas que nous avons accès à une foule de ressources par le biais de notre Fédération et de notre Centrale. Lorsque nous communiquons avec eux, nous obtenons toujours l'information juste et pertinente à l'une ou l'autre de vos questions.

Au plaisir,

Syndicat de l'enseignement du Lac-Saint-Jean

Tél.: (418) 662-7692 - Téléc.: (418) 662-1437

www.selac.ca

Dates à retenir

✓	Mars	Nous recommandons aux enseignantes et enseignants qui désirent prendre leur retraite à la fin de l'année scolaire de débiter le processus. Pour information supplémentaire ou pour effectuer une étude de revenu à la retraite, contactez-nous.
✓	1 ^{er} avril	- Demande de mise à la retraite progressive - Reclassement
✓	1 ^{er} mai	- Demande de congé sans traitement débutant la première journée de travail de l'année suivante : - Demande de congés sans traitement d'une année à temps plein - Demande de congé partiel sans traitement à mi-temps, mi-traitement - Demande de congé sans traitement autre que mi-temps, mi-traitement
✓	15 mai	Date limite pour l'utilisation des journées de compensation pour les stagiaires
✓	17 mai	Assemblée générale des finances et des élections

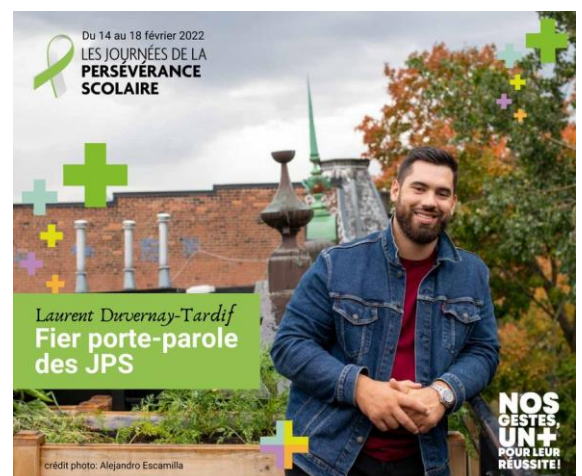
Journées de la persévérance scolaire

Du 14 au 18 février 2022 se déroulera la 19^e édition des Journées de la persévérance scolaire (JPS) sous le thème :

« *Merci d'être porteur de sens* »

Pour obtenir la liste des outils et des suggestions d'activités :

[JPS 2022](#)



Libération pour la correction d'épreuve ministérielle de janvier 2022

Horaire modifié

Nous souhaitons porter à votre attention le report de deux semaines de la passation des épreuves ministérielles de la session d'examen de janvier 2022. Un [horaire officiel modifié](#) a été transmis au réseau scolaire et ces dates remplacent celles qui figurent sur les épreuves et les documents afférents qui avaient déjà été imprimés.

Libération additionnelle pour la correction

Nous souhaitons aussi rappeler que l'annexe 5 de la nouvelle entente nationale prévoit une libération additionnelle d'une journée en 6^e année. Cette journée s'ajoute à celle déjà prévue dans les règles budgétaires. Voici un rappel des libérations accordées pour la session d'examen de janvier 2022 :

Niveau	Épreuves de janvier 2022	Libération
6 ^e année du primaire	Français (langue d'enseignement) – Lecture et écriture Mathématique	Deux journées de suppléance (Une journée + une journée obtenue avec l'annexe 5)
2 ^e année du secondaire	Français, langue d'enseignement	Une demi-journée de suppléance

Les groupes d'élèves visés par les épreuves ministérielles de janvier 2022 sont ceux qui suivent des **programmes offerts en mode semestrialisé**, comme l'enseignement intensif de l'anglais, langue seconde.

Cette libération additionnelle pour les titulaires de 6^e année du primaire est un gain obtenu seulement par la FSE et l'APEQ, sans oublier qu'une libération additionnelle d'une demi-journée sera aussi offerte aux titulaires de 4^e année du primaire pour les épreuves ministérielles de français (lecture et écriture) en juin prochain.

Fête du syndicat : Artiste recherché

Nous sommes actuellement à la recherche d'une ou d'un artiste pour la création d'une œuvre servant à la production de la carte de vœux de la prochaine édition de la Fête du syndicat. Les personnes désirant soumettre un projet sont priées de communiquer avec nous. L'œuvre devra être soumise au plus tard le 7 mars 2022.

**Échelle salariale unique à compter de la 141^e journée de
l'année scolaire 2020-2021 (1 avril 2021)**

Année scolaire 2020-2021	
1	45 615 \$
2	48 663 \$
3	51 916 \$
4	53 066 \$
5	54 241 \$
6	55 441 \$
7	56 668 \$
8	59 077 \$
9	61 588 \$
10	64 205 \$
11	66 934 \$
12	69 778 \$
13	72 744 \$
14	75 836 \$
15	79 059 \$
16	82 418 \$
17	87 206 \$

Rémunération des suppléances occasionnelles

Personnel enseignant primaire-secondaire (À compter de la 141^e journée de l'année scolaire 2020-2021)

Minutes par jour	Montant	Le 4% est versé à la fin de l'année scolaire.
60 minutes par jour ou moins	45.61 \$	
Entre 61 et 150 minutes	114.03 \$	
Entre 151 et 210 minutes	159.64 \$	
Plus de 210 minutes	228.05 \$	

Taux horaire du personnel à la leçon

Taux horaire du personnel à la leçon 45 à 60 minutes	Montant	Éducation des adultes Taux horaire / heure 57.62 \$
16 ans et moins	57.62 \$	
17 ans	63.97 \$	
18 ans	69.24 \$	
19 ans	75.50 \$	

